

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

N°18/2023

Objet : Affectation du Résultat 2022

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à 15h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Madame Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Sylvie MONIER (membre).

Représentés par pouvoir : Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Bénédicte BARBERIS, Catherine HOGRET (membres).

Étaient absents : François PUPPONI (conseiller municipal), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Farouk ZAOUÏ (membre).

Étaient excusés : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Nicolas DIMECH, Jean-Laurent CLOCHARD, Maguelonne LEGAIE, Michèle ABDELLAOUÏ (membres).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la délibération n° 16-2020 du 31 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration,

Vu le compte de gestion 2022 du CCAS présenté par Madame la trésorière principale de SARCELLES,

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute le résultat antérieur de fonctionnement).

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'affecter le résultat de clôture 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement :

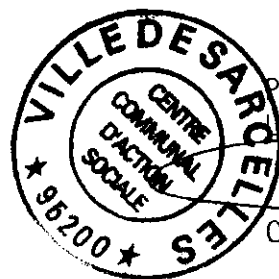
	Fonctionnement
Recettes	9 721 192.10 €
Résultat antérieur 2021	+783 492.71 €
Total recettes	=10 504 684.81 €
Dépenses	-9 484 778.55 €
Résultat de fonctionnement 2022	=1 019 906.26 €
Couverture de la section d'investissement	0 €
Résultat de clôture 2022	=1 019 906.26 €

- Section d'investissement :

	Investissement
Recettes	139 174.08 €
Résultat antérieur 2021	+83 085.43 €
Total recettes	=222 259.51 €
Dépenses	-78 648.18 €
Restes à réaliser (reports)	-2 609.18 €
Résultat de clôture 2022	=141 002.15 €

Soit un excédent en investissement de 141 002.15 € affecté au compte 001, et un excédent en fonctionnement de 1 019 906.26 € affecté au compte 002.

Fait à Sarcelles, le 31 mars 2023



Pour le Président et par délégation,
la Vice Présidente

Charlotte RABIH